

Bonjour à tous les adhérents et amis d'Eau Secours Briançonnais,

Voici quelques nouvelles concernant les problèmes liés **au contrat de DSP assainissement** :

La renégociation du Contrat de DSP Assainissement entre la CCB et la SEERC.

Bonne nouvelle : le Président de la CCB a exigé –et obtenu- qu'une visite soit effectuée dans les locaux de la SEERC à Aix en Provence (conformément aux stipulations du contrat de DSP), afin de compléter et vérifier les informations pouvant permettre d'évaluer les coûts réels du contrat. Cette visite a eu lieu en février. Elle a été conduite par le Président de la CCB en personne, avec l'ingénieur en charge du suivi du contrat d'assainissement au sein de la CCB, et l'expert qui assiste désormais la CCB.

Ce travail devrait rendre possible une **véritable renégociation des prix** de l'assainissement, que nous demandons obstinément depuis plusieurs années. (Voir ci-dessous : « Les enjeux »). Nous sommes conscients que le résultat sur nos factures comptera beaucoup pour les usagers et nous restons bien entendu mobilisés.

Le Président de la CCB envisage de demander l'activation de la clause du contrat instituant la « **Commission spéciale de révision** » des prix, après la conclusion de la renégociation et selon les résultats obtenus. Dans cette perspective, il a décidé d'y nommer, pour la CCB, un expert reconnu auprès des collectivités et des associations d'usagers. A suivre ...

La création d'une Commission de Contrôle Financier pour la seule DSP Assainissement.

Au même moment, sur la sollicitation de notre Association, le Président de la CCB a décidé la création d'une « **Commission de Contrôle Financier** ». Elle aura pour rôle de contrôler l'exécution des conventions passées par la collectivité avec les entreprises qui interviennent pour l'assainissement (tout particulièrement la SEERC). La création de cette Commission est prévue par la réglementation et aurait dû s'appliquer à toutes les DSP de la CCB. Pour l'assainissement, elle aura un rôle important à jouer lors des futures échéances quinquennales de révision des prix (prévues dans le contrat) .

La CCB a décidé que cette commission sera composée de MM. A. Fardella, G. Fromm, G. Hermitte, R. Guglielmetti (en tant qu'élus communautaires) et F. Gaillard (en tant que représentant des usagers, sans concertation avec l'association dont elle est vice-présidente). Nous saluons sa création mais regrettons que le Président de la CCB ait choisi de ne pas répondre à notre demande qu'ESB en soit membre.

Les modalités de travail de cette commission, pas plus que ses droits ne sont définis par les textes mais nous pensons qu'elle devra jouer son rôle activement et fermement pendant des années : il y aura de quoi faire pour préparer utilement les échéances quinquennales !

Les procédures judiciaires.

En fin d'année 2012, nous avons engagé une procédure auprès de la CCB d'abord puis du Tribunal Administratif ensuite, visant à mettre en cause la validité du contrat de DSP (en raison d'irrégularités graves dans sa mise en place). La démarche était portée, à titre personnel, pour le compte de l'Association et avec l'assistance de son avocat, par l'un de ses vice-présidents. Il s'agissait en effet d'une démarche, assez rarement employée, qui ne pouvait être engagée que par un contribuable d'une des communes de la CCB à titre personnel.

Malheureusement, le TA a décidé récemment de le débouter de cette action. Sur le fond, ceci montre à nouveau le refus de principe des tribunaux de reconnaître le droit des usagers à remettre en cause un contrat de DSP dont ils supportent les conséquences mais dont ils ne sont pas directement signataires. Nous sommes en désaccord avec cette position jurisprudentielle –vieille de plus d'un siècle- et nous croyons utile d'agir pour contribuer à la faire évoluer.

Par ailleurs, le dernier usager en attente de jugement pour retenue sur règlement de facture a été récemment aussi débouté par le Tribunal d'Instance. Nous examinons les possibilités et l'opportunité d'engager un recours en appel sur cette affaire.

Quels sont les enjeux de la renégociation en cours ?

Le contrat de DSP comporte un certain nombre de clauses totalement inéquitables pour les usagers, et les comptes rendus annuels du délégataire comportent des zones d'opacité : coefficient K d'ajustement automatique des prix, masse salariale, coûts financiers, frais généraux, maintien du chiffre d'affaires (avenant n°1), ... Avec les informations très incomplètes dont nous disposons, nous avons évalué que la surfacturation injustifiée par la SEERC au détriment des usagers, d'ici la fin du contrat, se situerait entre 30 et 50 millions d'Euros au total (*) !! ... sans compter les surfacturations déjà subies de 2006 à 2010.

(*) le détail de nos évaluations est disponible sur simple demande.

Nous demandons avec insistance que ces éléments de surfacturation soient mis en évidence par la CCB, et que le prochain avenant au contrat en tire toutes les conséquences par une diminution correspondante des tarifs de la SEERC, sans oublier la contrepartie des surfacturations déjà subies.

Plus généralement, ce que nous attendons de la CCB, c'est qu'elle effectue chaque année des contrôles précis et professionnels, notamment sur les conditions économiques et financières de l'exécution du contrat de DSP. Ceci afin de négocier en connaissance de cause avec le délégataire les rééquilibrages qui s'imposent au profit des usagers.

En vous remerciant de votre attention et de votre confiance, nous comptons sur votre soutien.

Cordialement,

Pierre-Jean DOULAT, Président, Eau-Secours-Briançonnais

Site internet : <http://www.eau-secours-brianconnais.fr>

Adresse e-mail : contact@eau-secours-brianconnais.fr

Nous vous enverrons un autre message d'information sur les sujets qui nous préoccupent aussi : la situation de l'Eau à Briançon, les compteurs et la tarification dans nos communes, la place des usagers dans les régies communales ...

Vous l'avez compris, ce que nous pouvons faire dépend largement de votre soutien !
Pour nous aider, si vous ne l'avez pas encore fait, renouvez votre adhésion à l'Association pour 2013 et faites adhérer autour de vous. Un Bulletin d'adhésion est joint à ce message. D'avance merci !

Bulletin d'adhésion 2013 EAU - SECOURS – BRIANCONNAIS

adresse site: www.eau-secours-brianconnais.fr adresse mail : contact@eau-secours-brianconnais.fr

Nom(s) : Prénom(s) : Mr.....

Mme.....

Téléphone:

Commune de résidence en **briançonnais**

Adresse

principale:

.....

.....

Adresse email:(bien lisible)

J'adhère à l'Association Eau-Secours-Briançonnais pour 2013

Je verse: 12€ (individuel) 17€ (Foyer) € (cotisation de soutien: 25€ ou plus) espèces

chèque à l'ordre de Eau secours briançonnais

Date: Signature :

Bulletin et règlement à renvoyer à: Eau-Secours Briançonnais Boite Postale Mairie 05220 Le Monétier les Bains.